

DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.



L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne **160 kilos** de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, **830 000 tonnes** de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

=



23 000 km parcourus par une voiture **essence et diesel récente** en circulation urbaine

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** en France par an (60 000 pour le tabac) soit **huit mois d'espérance de vie** en moins par habitant.



De **nombreuses pathologies** sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).



UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

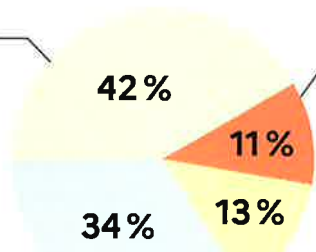
Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En **2022**, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



42% des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin **en déchetterie** (+7 points par rapport à 2021).



34% ont recours au **compostage/paillage/broyage in situ** (donnée stable).



11% déclarent déposer leurs déchets verts dans leur **poubelle**.



13% des citoyens ont recours au service de **collecte en porte à porte**.



(Source : baromètre de l'ADEME)